



## Compte rendu du CSAA du 18 octobre 2024

- **Réponses à nos questions diverses**

- Montant du CIA 2024 des personnels IATSS

Réponse : 550euros brut versé sur la paye de décembre

- Temps de travail des personnels IATSS

La FSU souhaite connaître les modalités de prise en compte des jours fériés dans le calcul du temps de travail des personnels IATSS tel que défini par la circulaire ministérielle n° 2002-007 du 21 01 2002 et précisée par la note de service n°2001-0113 du 03 12 2001.

Réponse : Nous sommes en attente d'une réponse de la DGRH sur le sujet.